

TEL 33 (0) 9.77.86.57.01 FAX 33 (0) 3.88.77.35.90



[www.accsys.fr](http://www.accsys.fr) / [www.skylotec-france.com](http://www.skylotec-france.com)

Organisme de Formation Professionnelle Continue depuis 2001  
Enregistré sous le numéro 42 67 04113 67 auprès du Préfet de la Région Alsace

## Vérification des EPI antichute

Objet de la vérification	Type de vérification	Moment ou fréquence de la vérification	Personne ou organisme chargé de la vérification	Documents complétés ou établis, si nécessaire, à la suite de la vérification	Textes de référence
<i>Systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur</i>	Vérification de l'état général des coutures et des modes de fixation Contrôle du respect des instructions de stockage Contrôle de validité	- Annuel - Sur mise en demeure de l'inspecteur du travail	Personne qualifiée appartenant ou non à l'établissement	Registre de sécurité	C. trav. art. R. 233-42-2 Arr. 19.03.1993, art. 1 <sup>er</sup> , 2

### Objectifs :

Informers sur les différentes normes et réglementations en vigueur, ainsi que sur les matériaux et les technologies utilisées.

A l'issue les participants auront acquis les connaissances théoriques et pratiques relatives à la vérification des EPI contre les chutes de hauteur.

### Personnes concernées :

Toute personne ayant à utiliser des EPI contre les chutes de hauteur (harnais, antichute ...). Responsables matériel, Encadrement, HSE, Manager.



### Théorie :

- Présentation des différents EPI
- Cadre législatif et réglementaire (droit français et européen)
- Droits et devoirs des salariés, des employeurs
- Les Normes
- Elaboration et tenue du registre de sécurité
- Suivi et outils de gestion

### Pratique :

- Les pathologies des EPI et les différents points de contrôle
- Atelier pratique de vérification des équipements
- L'entretien courant du matériel et stockage des EPI

